

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES
4 Rue des Grands Moulins – Saint-Etienne-Lès-Remiremont
BP 40056
88202 REMIREMONT CEDEX

Tel : 03.29.22.11.63 - Fax : 03.29.23.39.61

COMPTE RENDU DE LA REUNION
Du MARDI 29 JANVIER 2019

Le Conseil Communautaire de la Porte des Vosges Méridionales s'est réuni dans la salle du conseil municipal d'Eloyes, le mardi 29 janvier 2019 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Michel DEMANGE.

Présidence de Monsieur Michel DEMANGE

Présents : Mme Catherine LOUIS – M. Jean MANSOURI – Mme Marie-France GASPARD – Mme Françoise GERARD - M. André JACQUEMIN - M. Jean HINGRAY - M Patrice THOUVENOT - Mme Danielle HANTZ – Mme Dominique SCHLESINGER – Mme Stéphanie DIDON – M Jean-Benoît TISSERAND – M Philippe CLOCHE - M. Jean RICHARD – M. Alain LAMBOLEY – Mme Corinne PERRIN - M. Jean-Marie MANENS – M Martial MANGE - Mme Marcelle ANDRE – M. Dominique ROBERT – M Daniel SACQUARD – Mme Patricia DOUCHE – M Daniel VINCENT- Mme Frédérique FEHRENBACHER - M Yves LEROUX - Mme Danièle FAIVRE – Mme Christine THIRIAT – M Albert HENRY

Secrétaire : M. Jean HINGRAY

Absent (s) excusé (s) avec pouvoir (s) de vote :

Monsieur Stéphane BALANDIER qui donne pouvoir à Monsieur Albert HENRY

Monsieur Ludovic DAVAL qui donne pouvoir à Monsieur Jean RICHARD

Monsieur Jean-Charles FOUCHER qui donne pouvoir à Monsieur Jean HINGRAY

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente :

Monsieur le Président demande s'il y a des observations à formuler à propos du compte rendu de la réunion du 18 décembre 2018. Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 18 décembre 2018.

Rapport d'orientations budgétaires 2019

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve le rapport d'orientations budgétaires 2019.

Transfert des compétences eau et assainissement

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que 4 collectivités se sont à ce jour opposées au transfert des compétences eau et assainissement au 1er janvier 2020 à savoir Eloyes, Saint Etienne les Remiremont, Vecoux et Dommartin les Remiremont, ce qui forme la minorité de blocage. La communes de Plombières les Bains a quant à elle donné un avis favorable au transfert.

Le Conseil Communautaire prend donc acte que le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement est reporté pour notre territoire au 1er janvier 2026.

Fixation des attributions de compensation définitives 2018

Le Conseil Communautaire par 21 voix pour, 9 contre (Mesdames DIDON, HANTZ, Messieurs HINGRAY, FOUCHER, THOUVENOT, TISSERAND, CLOCHE, MANENS, BALANDIER, 1 abstention (Madame SCHLESINGER) approuve les attributions de compensation définitives pour l'année 2018 selon le tableau ci-après annexé, et selon la procédure de droit commun :

Communes	Attributions de compensation 2017	Ecole de musique Saint Nabord	Ecole de musique Saint Amé	Ecole de musique de Remiremont	Politique de la ville	Voirie bourg centre	Ravalements de façade, petit patrimoine, toits laves	Aides au logement - habiter mieux	Attributions de compensation définitive 2018
Dommartin-les-Remiremont	295 684,00							1575	297 259,00
Eloyes	1 753 421,00							2064	1 755 485,00
Girmont-Val d'Ajol	6 404,00					75 056,00	466		81 926,00
Plombières-les-Bains	270 554,00					265 180,00	7 816,00	3199	546 749,00
Remiremont	2 919 520,00			-217 867,00	-6 428,00			2909	2 698 134,00
Saint-amé	756 019,00		-26 996,00					16	729 039,00
Saint-Etienne-les-Remiremont	1 377 121,00							2411	1 379 532,00
Saint-Nabord	1 555 081,00	-2 000,00						3021	1 556 102,00
Le Val d'Ajol	299 903,00					489 275,00	13 142,00	13472	815 792,00
Vecoux	215 245,00							787	216 032,00
	9 448 952,00								10 076 050,00

Fixation des attributions de compensation provisoires 2019

Le Conseil Communautaire, par 21 voix pour et 10 abstentions (Mesdames HANTZ, DIDON, Messieurs HINGRAY, THOUVENOT, FOUCHER, HENRY, BALANDIER, CLOCHE, MANENS, TISSERAND) approuvent les montants des attributions de compensation provisoires pour 2019 selon le tableau ci annexé :

Communes	Attributions de compensation définitives 2018	Politique de la ville	Subventions clubs tir et rugby	Portage des repas domicile	Attributions de compensation provisoires 2019

Dommartin-les-Remiremont	297 259,00				297 259,00
Eloyes	1 755 485,00				1 755 485,00
Girmont-Val d'Ajol	81 926,00				81 926,00
Plombières-les-Bains	546 749,00				546 749,00
Remiremont	2 698 134,00	-6 428,00			2 691 706,00
Saint-amé	729 039,00				729 039,00
Saint-Etienne-les-Remiremont	1 379 532,00		10 000,00		1 389 532,00
Saint-Nabord	1 556 102,00		10 000,00		1 566 102,00
Le Val d'Ajol	815 792,00			53 377,00	869 169,00
Vecoux	216 032,00				216 032,00
	10 076 050,00				10 142 999,00

Office du Tourisme Intercommunal - Convention d'objectifs 2019-2021

Après exposé de Monsieur HENRY, le Conseil Communautaire, par 30 voix pour et une voix contre (Monsieur BALANDIER) approuve la convention d'objectifs à signer avec l'office de tourisme intercommunal pour la période 2019-2021.

Cette convention d'une durée de 3 ans, a pour but d'organiser la mise en œuvre du schéma de développement touristique. Elle fixe les objectifs et les actions que les deux parties souhaitent mettre en œuvre, mentionne des indicateurs de performance et recense les moyens consacrés à l'Office de Tourisme.

Travaux d'entretien - Convention avec l'association GACI

Après exposé de Monsieur MANGE, Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité autorise Monsieur le Président à signer la convention avec l'association d'insertion G.A.C.I. pour l'entretien de différents secteurs et bâtiments de la Communauté de Communes.

Cela concernera notamment le gros entretien des sentiers de randonnée (petit entretien réalisé par le Club Vosgien) et VTT, l'entretien des secteurs envahis par la renouée du Japon, l'entretien des aires d'accueil des gens du voyage, divers chantiers à la médiathèque.

Convention de financement pour la réalisation du réseau d'initiative publique régionale de très haut débit sur 7 départements du Grand Est

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve la convention à passer avec la Région grand Est pour la réalisation du réseau très haut débit sur le territoire communautaire.

Monsieur DEMANGE indique que la participation financière forfaitaire des EPCI a été arrêtée selon un principe de péréquation avec un montant forfaitaire de 100 € par prise (pour la CCPVM : 19 087 prises pour 1 908 700 € soit 381 740 € sur 5 ans).

Enfin il rappelle que pour les communes vosgiennes, le Conseil Départemental s'engage à rembourser à chaque EPCI 70% des sommes engagées dans le déploiement du THD (convention à intervenir avec le Département).

Demande de subvention du Relais Assistants Maternels pour la mise en place de séances d'analyse des pratiques professionnelles. Séances à destination des Assistants Maternels de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales

Après exposé de Monsieur JACQUEMIN, le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve une demande de subvention de fonctionnement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges d'un montant de 645 € pour la mise en place de séances d'analyse des pratiques professionnelles à destination des assistants maternels (pour un coût de 645 €)

Demande de subvention Relais des Assistants Maternels – travaux d'aménagements des nouveaux locaux

Le Conseil Communautaire, après exposé de Monsieur JACQUEMIN, entendu à l'unanimité, sollicite des demandes de subventions auprès des différents financeurs de la Communauté de Communes pour la réalisation des travaux d'aménagements des nouveaux locaux du Relais des Assistants Maternels dont le montant est estimé à 46 865 € HT. Ces travaux consistent en l'aménagement d'un accueil, de bureaux, d'une salle de stockage et de travaux manuels.

Contrat enfance jeunesse – reversement de la part de la ville de Remiremont

Le Conseil Communautaire, après exposé de Monsieur JACQUEMIN, entendu à l'unanimité,, accepte le reversement de la part de la ville de Remiremont de la somme de 9108.06 euros correspondant à la prestation de service due au Relais des Assistants Maternels pour la période de juillet à décembre 2016 et pour l'année 2017 entière.

Versement d'un acompte de participation syndicale – PETR

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve le versement d'un acompte de 70% de la participation syndicale 2019 au PETR du Pays de Remiremont et ses Vallées soit la somme de 79 603 euros.

Médiathèque intercommunale – site de Remiremont - paiement par carte bancaire

Après exposé de Monsieur RICHARD, le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve l'utilisation d'un terminal de paiement par carte bancaire pour le site de la médiathèque situé à Remiremont.

Concours de photographies « regard de lecteur » - approbation du règlement

Après exposé de Monsieur RICHARD, le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve les termes du règlement du concours de photographies « regard de lecteur » organisé à l'occasion des 10 ans de la médiathèque intercommunale et la liste des prix énoncée dans ledit règlement (bons d'achats de 100, 80 et 50 euros à valoir chez Studio Perrin et 2 chèques-lire de 25 € pour les 4^{ème} et 5^{ème} prix).

Levée de séance à 20 heures

Le Président

M. DEMANGE